



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDANGES 2016

Des quotas viticoles au service de la qualité

Malgré des récoltes 2013, 2014 et 2015 inférieures à la moyenne pluriannuelle et au regard de la consommation stable, les quotas de production du vignoble vaudois n'ont été que très légèrement adaptés ceci afin de maintenir les efforts visant la qualité et conserver une politique de marché cohérente. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la politique de promotion des vins vaudois que le Département de l'économie et du sport mène en collaboration avec la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois.

Chaque année, le Département de l'économie et du sport fixe les quotas de production pour les divers crus de chaque région viticole, sur proposition de la CIVV (Communauté interprofessionnelle du vin vaudois). Ces droits de production, exprimés en litre de vin clair par m2 de vigne, représentent les volumes maximaux pouvant être encavés pour la récolte.

Pour le millésime 2016, le Département de l'économie et du sport poursuit une politique d'encouragement de la qualité afin de promouvoir l'excellence des vins vaudois. Cette qualité, voulue par la réglementation AOC cantonale, s'exprime par le souhait de produire avant tout des vins d'appellations d'origine contrôlée, grands crus et premiers grands crus.

Les décisions cantonales ont été prises, après une large consultation menée par le chef du Département de l'économie et du sport, à l'unanimité par l'interprofession qui regroupe les représentants des producteurs, des encaveurs, des coopératives et des négociants, de toutes les régions vitivinicoles vaudoises.

Les quotas définis en 2015 a été maintenus pour 2016, à l'exception de deux

catégories ; la production de chasselas pour Lavaux passe de 0,96 à 1.00 l/m² et la production du garanoir est ajustée sur la production de gamay et passe de 0.72 à 0.80 l/m² pour l'ensemble des régions vitivinicoles vaudoises.

Le DECS se réjouit que ces décisions aient pu être prises avec le plein accord de l'interprofession vitivinicole vaudoise

Ces chiffres, publiés dans la FAO, traduisent la volonté du Département de l'économie et du sport et de l'ensemble de la profession de conserver dans le secteur vitivinicole vaudois des prix adéquats afin de rester compétitifs dans un marché des vins très disputé.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 juin 2016

DECS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 ; Frédéric Brand, chef du Service de l'agriculture et de la viticulture, 079 372 82 32 ; Gilles Andrey, secteur filières viticole, maraîchère et fruitière, 021 557 92 68 ; Gilles Cornut, président de la CIVV, 021 804 54 54

[quant.prod max 2016](#)